

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2012**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 NOVEMBRE 2012**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2013 qui font l'objet du débat prévu par la loi n°92/125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

OPH SAUMUR HABITAT – CONSTRUCTION DU SIEGE SOCIAL – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 50 % pour le prêt d'un montant maximum de 3 000 000 €, que l'OPH Saumur Habitat se propose de contracter auprès du Crédit Foncier de France pour compléter le financement de la construction de son futur siège social boulevard Delessert à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Foncier de France et l'OPH Saumur Habitat ;
- signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Habitat.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT – ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION DEFINITIVE 2012 ET PROVISoire 2013**

Approbation du montant des attributions de compensation définitive 2012 et du montant des attributions de compensation provisoire 2013 :

	Attribution de compensation 2012 définitive	Attribution de compensation 2013 provisoire
Montreuil-Bellay	847 640,83 €	856 926,11 €
Saumur	3 004 159,19 €	2 688 072,46 €

Date de réception en Sous-Préfecture : 20 DECEMBRE 2012

BUDGET 2012 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Date de réception en Sous-Préfecture : 20 DECEMBRE 2012

EXERCICE 2012 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2012 pour un montant total de 51 200 €, dont le détail peut être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

EXERCICE 2013 – AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution d'avances au titre des subventions de l'exercice 2013 :

Bénéficiaires	Rappel des Subventions de fonctionnement courant attribuées en 2012	Subventions de fonctionnement courant 2013 (avances)
Comité Equestre	226 930,00 €	61 980,00 €
Saumur Horse Ball	19 000,00 €	6 330,00 €
JAS Rugby	35 000,00 €	11 670,00 €
Olympique de Saumur Football Club	131 300,00 €	52 520,00 €
Saumur Loire Basket 49	36 000,00 €	12 000,00€
Club Athlétique pour le Saumurois (CAPS)	20 000,00 e	6 670,00 €
Saumur Loire Alliance Gymnique (SLAG)	17 629,00 €	5 880,00 €
Club de Voile du Saumurois	53 048,00 €	17 680,00 €
Société Nautique de Saumur	21 693,00 €	7 230,00 €
Judo Club du Bassin Saumurois	27 393,00 €	9 130,00 €
Maison des Jeunes et de la Culture	110 440,00 €	36 800,00 €
SCOPE	90 900,00 €	30 000,00 €
ASEA du Maine et Loire – CAVA (Centre d'Aide à la Vie Active) -(Foyer des 4 saisons)	33 000,00 €	10 000,00 €
Les Restaurants du Cœur	17 950,00 €	7 000,00 €
Comité des Fêtes de Saumur	92 750,00€	26 000,00 €
OGEC école de l'Abbaye (Restauration scolaire)	20 794,40 €	6 930,00 €
OGEC école ND de la Visitation (Restauration scolaire)	16 541,00 €	5 510,00 €
OGEC école privée Nantilly (Restauration scolaire)	18 195,10 €	6 070,00 €
OGEC école Saint Nicolas (Restauration scolaire)	17 722,50 €	5 910,00 €
OGEC école Saint André (Restauration scolaire)	33 082,00 €	11 030,00 €
OGEC école Saint Louis (Restauration scolaire)	12 051,30 €	4 020,00 €
OGEC école Sainte Anne (Restauration scolaire)	14 178,00 €	4 730,00 €
Association des Parents d'élèves Ecoles Publiques de Saint Hilaire Saint Florent (Restauration scolaire)	17 847,60 €	5 950,00 €

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

EXERCICE 2013 – ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, en ce qui concerne l'exercice 2013, pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Date de réception en Sous-Préfecture : 20 DECEMBRE 2012

ECOLE D'ART – DISPOSITIF 2012/2013 "ARTISTE ASSOCIE" – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Sollicitation de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Pays Saumurois pour une subvention aussi élevée que possible, au titre d'actions dont le budget prévisionnel s'élève à 31 700 € TTC.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION (IFCE) – ECOLE NATIONALE D'EQUITATION (ENE) – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PERIODE 2012/2014

Approbation du projet de convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saumur et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) – Ecole Nationale d'Equitation (ENE) pour la période du 1^{er} janvier 2012 au décembre 2014.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer cette convention ainsi que les différents avenants pouvant être conclus en son application.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

SCHEMA REGIONAL DES JEUNESSES – PROTOCOLE DE COOPERATION ET D'ECHANGES ENTRE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LA VILLE DE SAUMUR

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le protocole d'échanges et de coopération en matière de jeunesses à intervenir entre la Ville et la Région des Pays de la Loire, le cas échéant aux côtés de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION GENERALE N°1 – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saumur.

Définition des modalités de la concertation en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme : information par voie de presse, tenue d'un registre tout au long de la procédure, réunions publiques de concertation, expositions et articles dans le journal municipal.

Constitution d'une commission chargée du suivi du projet de modification présidée par Monsieur le Maire et en cas d'empêchement par Monsieur JAMIN comprenant Messieurs les maires délégués des communes associées, Messieurs BATAILLE et HAUDRY.

Décision d'associer l'Etat à l'étude du projet ainsi que les autres personnes publiques visées aux articles L.121-4 et L 123-8 du Code de l'Urbanisme qui en auront fait la demande.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention qui serait nécessaire à l'intervention d'un bureau d'études.

Le Conseil Municipal demande à l'Etat qu'une compensation soit allouée pour couvrir tout ou partie des dépenses entraînées par les études et l'établissement du Plan Local d'Urbanisme révisé.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

**ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER DE SAUMUR
– TRANSFORMATION EN AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE –
PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE**

Prescription de la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager de Saumur en vue de sa transformation en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Définition des modalités de la concertation en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme : tenue d'un registre tout au long de la procédure, parution d'articles dans le journal municipal, mise en ligne d'une page spéciale AVAP sur le Site Internet de la ville, présentation pour avis aux commissions consultatives des communes associées avant l'arrêt du projet.

Le Conseil Municipal demande :

- à Monsieur le Préfet d'étendre les compétences en matière d'AVAP à la commission locale du secteur sauvegardé et d'en compléter la composition par les représentants des chambres consulaires.
- à l'Etat qu'une compensation soit allouée pour couvrir tout ou partie des dépenses entraînées par les études et l'établissement de l'AVAP.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention qui serait nécessaire à l'intervention d'un bureau d'études.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°3 – PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Prescription de la modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme.

La modification portera sur les points mineurs afin d'améliorer le contenu du PLU en actualisant les règles, sur l'adaptation des limites de zonages et l'ouverture partielle à l'urbanisation d'une zone d'urbanisation future.

Le Maire est chargé de préparer le projet de modification qui sera soumis à l'avis des personnes publiques associées, des commissions consultatives des communes associées, à enquête publique et à l'approbation du Conseil Municipal de Saumur.

Constitution d'une commission chargée du suivi du projet de modification présidée par Monsieur le Maire et en cas d'empêchement par Monsieur JAMIN comprenant Messieurs les maires délégués des communes associées, Messieurs BATAILLE et HAUDRY.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

**PROJET DE RENOVATION URBAINE – RUE FRICOTELLE A SAUMUR – CESSION DE PARCELLES
AUX CASTORS ANGEVINS**

Cession à la société coopérative "Les Castors Angevins", de parcelles sises rue Fricotelle à Saumur, d'une superficie de 4 870 m², moyennant un euro symbolique favorisant ainsi l'accession sociale à la propriété et permettant un prix de sortie le plus adapté possible au marché saumurois, afin de réaliser une opération de dix-sept logements en accession maîtrisée.

La cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- obtention par l'acquéreur d'un Permis de Construire, pour la construction d'un programme de dix sept maisons en accession maîtrisée, purgé des délais de recours des tiers,
 - pré-commercialisation d'au moins 50 % dudit programme,
 - libération totale du terrain, objet de la dépollution par l'ancien exploitant (Compagnie Pétrolière de l'Ouest),
 - signature de la convention tripartite entre la Société Coopérative "Les Castors Angevins", l'ANRU et la Ville de Saumur valant avenant simplifié n°5 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine.
- L'acte authentique sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

Date de réception en Sous-Préfecture : 20 DECEMBRE 2012

PROJET DE RENOVATION URBAINE – CONVENTION ENTRE LES CASTORS ANGEVINS, L'ANRU ET LA VILLE DE SAUMUR POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN ACCESSION A LA PROPRIETE VALANT AVENANT SIMPLIFIE N°5

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention entre les Castors Angevins, la l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Ville de Saumur valant avenant n°5.

Date de réception en Sous-Préfecture : 19 DECEMBRE 2012

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL GARE SNCF – AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTICULIERE RELATIVE AU FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE RESEAU FERRE DE FRANCE

Approbation de l'avenant n°1 à la convention initiale.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

PROJET DE RENOVATION URBAINE – RUE MARAIS LE ROI A SAUMUR – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE "LA POSTE IMMO"

Acquisition d'une emprise de terrain sise rue Marais le Roi à Saumur, représentant pour partie les espaces publics requalifiés par la Ville dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine d'une surface approximative de 450 m², appartenant à "La Poste Immo", moyennant le prix de 12 €/m² représentant un montant global approximatif de 5 400 €.

Le montant définitif sera déterminé après division effectuée par un géomètre expert dont les honoraires seront à la charge de la Ville.

Un acte authentique en la forme administrative sera établi par les services municipaux aux frais de la Ville.

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir,
- Monsieur Bernard LE NUD pour le signer.

Date de réception en Sous-Préfecture : 20 DECEMBRE 2012

ACQUISITION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE – EXERCICE DU DROIT DE PROPRIETE

Constatation de la vacance et exercice du droit de propriété sur les parcelles suivantes :

- section 287 DD numéro 65 d'une contenance de 10 m² - Impasse des Glycines à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
- section 287 DD numéro 117 d'une contenance de 1085 m² - Impasse Plaisance à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
- section BD numéro 87 d'une contenance de 572 m² - route de Champigny à Saumur,
- section AV numéro 208 d'une contenance de 99 m² - 89 rue Rabelais à Saumur.

Monsieur le Maire sera chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation de ces immeubles dans le domaine communal.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de dépôt des pièces nécessaires à la publicité foncière.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

**MUTUALISATION DES SERVICES RESSOURCES HUMAINES VILLE DE SAUMUR ET
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CONVENTIONS TRANSITOIRES DE MISE A DISPOSITION
DE PERSONNEL**

Approbations :

- du principe de passer une convention de mise à disposition réciproque de personnel entre la Ville de Saumur et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement du 1^{er} janvier au 31 mars 2013
- de la prolongation dans les mêmes termes par voie d'avenant, de la convention de mise à disposition partielle de la Directrice des Ressources Humaines de la Ville à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant), pour signer ces conventions de mise à disposition de personnel du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2013.

Date de réception en Sous-Préfecture : 18 DECEMBRE 2012

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 19 novembre au 13 décembre 2012 sous les numéros 2012/118 à 2012/125 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 18 décembre 2012
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN